

Restauration scolaire

Tous les élèves scolarisés peuvent bénéficier de la restauration scolaire. La ville de Cergy leur propose, en parallèle, avant et après le temps du repas diverses activités favorisant la détente et la sociabilité.

Consultez les menus de la cantine et du goûter

[Consultez les menus des mois de janvier et février](#)

Par ailleurs, les goûters sont distribués :

- aux enfants de maternelle restant à l'accueil du soir.
- à tous les enfants de maternelle et élémentaire fréquentant l'accueil de loisirs pendant les mercredis et les vacances.

Pour connaître les allergènes des plats prévus dans ces menus, consulter le tableau affiché à l'entrée des établissements ou se connecter à la plate-forme [So Happy](#)

À quels horaires ?

Les périscolaires du midi ont lieu en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 11h30 à 13h30**. Pendant les mercredis et les vacances scolaires, ce sont les accueils de loisirs qui prennent le relais.

Différents menus pour votre enfant

Vous pouvez choisir entre deux menus

- **Le Classique (avec viande)**
- **Le P'tit complet (sans viande)**, contenant œuf, poissons et/ou laitages.

Quelque soit votre choix de menu, celui-ci sera servi à tous les repas. La grille tarifaire est identique d'un menu à l'autre.

Le petit truc en + !

Chaque mois, en plus de votre choix de menu, tous les enfants bénéficient de **quatre repas végétariens**, de **deux repas thématiques** (mexicains...) et d'[un repas bio](#).

Comment modifier le choix de menu pour votre enfant ?

Vous pouvez modifier votre choix de menu via la **mise à jour de votre dossier famille** sur le [portail famille](#). N'oubliez pas, en parallèle, de **prévenir le responsable périscolaire de l'école**.

La demande de changement de menu est possible tout au long de l'année mais ne **s'applique que 15 jours après la demande**.

Comment faire en cas de régime alimentaire particulier ?

Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le responsable périscolaire de votre école afin d'élaborer **un dossier spécifique** permettant de préciser :

- L'alimentation de votre enfant
- Les contre-indications prescrites par le médecin

Certains régimes alimentaires sont incompatibles avec la restauration scolaire. Dans ce cas, les parents fournissent le repas dans le cadre d'un **projet d'accueil individualisé (PAI)** passé entre la ville, le médecin traitant et les parents.

Ateliers du temps du midi

Outre les repas servis aux enfants, la ville de Cergy met en place, pour les enfants qui fréquentent chaque jour la restauration scolaire, un aménagement du temps du midi qui **favorise la détente et la sociabilité des enfants avant et après le temps du repas** (utilisation des salles informatiques, bibliothèques, espace jeux de société, cours...). Ce temps périscolaire est encadré par des animateurs de la ville et des enseignants.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) Envoyer le commentaire